



GOURNAY
SUR MARNE

Conseil municipal Séance du 23 novembre 2023

Délibération n° 2023 - 64

Membres du Conseil municipal			
Total	présents	procuration(s)	absent(s)
29	28	1	0

Le 23 novembre 2023 à 20 h 30 le Conseil municipal de Gournay-sur-Marne s'est réuni Salle des Mariages sur convocation du 17 novembre 2023 effectuée en application de l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Éric SCHLEGEL — M^{me} Agnès PONCELIN — M. Claude MAZARS — M^{me} Delphine SCHLEGEL — M. François CULEUX — M. François DAIRE — M^{me} Francine PEDRO — M. Francis DEFRAUX — M. Éric FOURNIER — M^{me} Claire HÉNIN — M. Alain HUGUET — M. Pierre HAGEMAN — M^{me} Amélie GUILLOU — M^{me} Corinne TANGUY — M^{me} Manuela RAMIREZ — M^{me} Sylvie BELLAVOINE — M. Serge ADALLA — M^{me} Nadège HUGUET — M. Alain GROSDT — M. Joël SOUSA — M. Jean-Pierre NOUVELON — M. Nicolas SERERO — M^{me} Stéphanie FUCHS — M. Bruno AFONSO — M^{me} Stéphanie BARBARA VAGEON — M. Arnaud LOPEZ — M. Marc FARGEAU — M^{me} Maria GENARO.

Procuration : M. Éric FLESSELLES donne pouvoir à M. Claude MAZARS

L'assemblée élit pour secrétaire de séance, Madame Stéphanie FUCHS.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION MUNICIPALE FACULTATIVE **«FINANCES»**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Il est rappelé que par délibération du 15 juillet 2020, le Conseil municipal a procédé à la création de :

- **Sept commissions municipales facultatives** : la commission "Finances", "Enfance-jeunesse", "Développement économique", "Cadre de vie"; "Relations intergénérationnelles", "Mobilité et sécurité routière" et "Bien vivre".

Or, Monsieur Jean-François PÉRON a fait savoir à Monsieur le Maire qu'il démissionnait de son mandat de Conseiller municipal.

Il convient donc de revoir la composition de la commission dans laquelle il était élu.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de désigner Monsieur Nicolas SERERO pour remplacer Monsieur Jean-François PÉRON.

La commission « **FINANCES** » sera dorénavant composée comme suit :

- Monsieur Éric SCHLEGEL, Président de droit
- Monsieur Claude MAZARS
- Madame Agnès PONCELIN
- Monsieur Serge ADALLA

.../...

- Monsieur Pierre HAGEMAN
- Monsieur Nicolas SERERO

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-22,

VU la délibération du 15 juillet 2020 créant la commission "Finances",

VU le courrier de Monsieur Jean-François PÉRON en date du 2 octobre 2023,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir la composition de ladite commission.

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : **DIT** que sont élus à la Commission municipale "**FINANCES**" les membres suivants :

- Monsieur Éric SCHLEGEL, Président de droit
- Monsieur Claude MAZARS
- Madame Agnès PONCELIN
- Monsieur Serge ADALLA
- Monsieur Pierre HAGEMAN
- Monsieur Nicolas SERERO

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité,

SUFFRAGES EXPRIMÉS	29
POUR	29
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits et ont les membres présents signés après lecture.

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.



Certifiée exécutoire compte tenu
de la publication le : 27-11-2023

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.